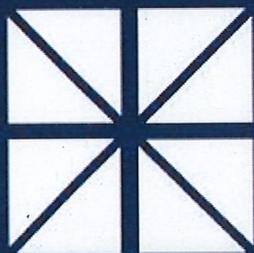


# CHÂTEAU DE LA ROCHE-GUYON HISTOIRE ET CRÉATION



Établissement public  
de coopération culturelle  
1, rue de l'Audience  
95780 LA ROCHE-GUYON  
01 34 79 74 42  
service.accueil  
@chateaudelarocheguyon.fr  
www.chateaudelarocheguyon.fr

Siret : 289 500 803 00019  
Code APE : 9 103 Z



## E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE-GUYON

Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial  
PRÉFECTURE DU VAL D'OISE  
ARRIVÉE LE

21 DEC. 2021

Extrait du registre des délibérations  
du Conseil d'Administration

Délibération n° 2021 - 32 du 14 décembre 2021

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Objet : Vote du Budget Primitif du Budget Principal de l'exercice 2022

L'an deux mille vingt et un, le 14 décembre, s'est réuni au Château de La Roche-Guyon, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche-Guyon, dûment convoqué le 7 décembre 2021.

### Etaient présents :

#### Membres élus des Collectivités :

Conseillers départementaux : Patricia José, Présidente, Thomas Vatel  
Représentant le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Dominique Herpin-Poulenat  
Représentant la Communauté de Communes Vexin Val de Seine : Yann Grillère  
Représentant la Maire de la Commune de La Roche-Guyon : François Gaspard

Représentants de l'Etat : Préfecture du Val d'Oise : Juliette Malingre en visio-conférence

#### Personnalités qualifiées :

Personnalités qualifiées nommées par le Conseil départemental : Gérard Maury  
Personnalité qualifiée nommée par l'Etat : Jean-Baptiste Bellon  
Personnalité qualifiée nommée par la Communauté de Communes Vexin Val de Seine : Michel Chialvo

Représentants du personnel : Olivier Lopes, Sophie Fournial, titulaires

### Absents excusés ayant donné un pouvoir :

#### Membres élus des Collectivités :

Conseillers départementaux : Julien Bachard, Morgan Touboul

#### Personnalités qualifiées :

Personnalité qualifiée nommée par le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Marie-Agnès Lanthier  
Personnalités qualifiées nommées par le Conseil départemental : Annick Aubert  
Personnalité qualifiée nommée par la commune de La Roche-Guyon : Francis Kohn

### Absents excusés :

#### Membres élus des Collectivités :

Conseillers départementaux : Déborah Israel, Edwina Etoire-Manika

#### Personnalités qualifiées :

Personnalités qualifiées nommées par le Conseil départemental : Cédric Lemagnent

#### Représentant de l'Etat :

DRAC : Laurent Roturier

Nombre de membres en exercice : 20

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 16

### Etaient également présents :

- Magalie Bouchet, Directrice de l'Action culturelle du Conseil départemental du Val d'Oise
- Dolorès Fourrez, Responsable administrative et budgétaire de l'Unité Culture et Patrimoine de la Direction de l'Action culturelle du Conseil départemental du Val d'Oise
- Marie-Laure Atger, Directrice de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Kevin Le Vouch, Administrateur de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Marie-Christine Dodier, Assistante de Direction de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon (pour la prise de notes)

## CONSIDERANT,

Le Budget Primitif du Budget Principal de l'exercice 2022 soumis aux membres,

A la section d'exploitationAux dépenses

- Une masse salariale en augmentation pour respecter l'avenant 182 de la Convention Collective ECLAT
- Des dépenses de charges à caractère général dont le niveau est à peu près équivalent à celui de la décision modificative N°2 de l'exercice 2021, avec des frais généraux limités et des dépenses renforcées pour la programmation culturelle et la communication.

Aux recettes

- Une prévision de recettes d'activités (billetterie, action culturelle, programmation culturelle) au même niveau qu'en 2018, augmentée des recettes d'une nouvelle manifestation culturelle
- Un reversement de la quote-part des frais de personnel de l'activité commerciale au même niveau qu'en 2019
- Des subventions d'exploitation prévues stables
- Des subventions exceptionnelles prévues à la hausse
- Une prévision de recettes de mécénat à hauteur de 25.000€

A la section investissement

- La reconduction de crédits pour les opérations non clôturées à ce jour
- La création d'une nouvelle opération « Investissement courant 2022 » pour un montant de 75.000€

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

VU la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle

VU le décret n°2007-788 du 10 mai 2007 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant le code général des collectivités territoriales

VU les statuts de l'E.P.C.C.,

Après en avoir délibéré, approuve le Budget Primitif du Budget Principal de l'exercice 2022.

Abstentions : 1

Votes contre : 0

Votes pour : 15



Pour extrait conforme au registre des délibérations  
La Présidente de l'E.P.C.C.  
Patricia José

Certifiée exécutoire en vertu de la transmission à la Préfecture du Val d'Oise et de la publication le